

Ranville : des parents d'élèves lancent une pétition contre la suspension d'une institutrice

Des parents d'élèves de l'école maternelle de Ranville ont lancé une pétition contestant la suspension d'une des enseignantes.



Certains parents d'élèves de l'école maternelle de Ranville contestent la suspension de l'enseignante de leurs enfants.

L'école maternelle de Ranville (Calvados) vit décidément une période compliquée. En novembre 2020, certains parents d'élèves étaient montés au créneau pour dénoncer une ambiance délétère au sein de l'établissement, en raison des mauvaises relations entretenues par les trois enseignantes. Depuis, il semble que la situation ne se soit guère améliorée, puisqu'une institutrice a été suspendue de ses fonctions. Ce qui crée un certain émoi chez les parents d'élèves.

[L'école élémentaire de Ranville fermée en raison de cas de Covid](#)

Alertée sur la situation dès septembre 2020, l'inspection académique avait ouvert une enquête administrative. Les tentatives de médiation n'ayant pas porté leurs fruits, une seconde enquête administrative a donc été ouverte en décembre, qui a abouti à la suspension d'une des institutrices, avant une probable mutation. « On trouve cela invraisemblable qu'elle soit suspendue, alors que c'est la seule à avoir accepté la médiation » précise Jérôme Ballester, père de deux élèves de l'école.

« On a un avis à donner »

Une pétition est lancée en décembre par le collectif des parents d'élèves, « afin d'obtenir des informations suite à la suspension soudaine et très brutale de notre enseignante ». Cette pétition a recueilli 136 signatures. Un entretien avec l'inspecteur d'académie est ensuite organisé le 17 décembre, « mais les réponses qu'il nous a apportées ne nous ont pas convaincus ». Selon les parents d'élèves, « la grande majorité des personnes interrogées étaient des personnes à charge, ce qui a naturellement poussé à la décision de l'exclusion de l'enseignante ». Une décision d'autant plus incompréhensible pour ces parents d'élèves que les méthodes d'enseignements de l'institutrice ne souffrent d'aucune contestation à leurs yeux.

Nous sommes impressionnés par le travail qu'elle fait avec nos enfants et la vitesse à laquelle ils progressent. Avec un tel niveau de compétences, nous ne pouvons que nous réjouir que nos enfants bénéficient de ses pratiques pédagogiques et ne souhaitons pas que cela soit remis en cause. Nous nous sentons donc particulièrement lésés par la perte de cette maîtresse.

Jérôme Ballester

Début janvier, ils décident alors de distribuer une seconde pétition réclamant le retour de l'enseignante. À ce jour, le document a recueilli 204 signatures. « On veut que l'éducation nationale reprenne l'enquête et interroge tout le monde, les parents de la classe notamment, on a aussi un avis à donner, et qu'une vraie médiation ait lieu ».

« Notre démarche est bienveillante »

« Notre démarche est bienveillante et pacifique. Nous prôtons le dialogue, l'empathie, la solidarité, la liberté d'expression et la présomption d'innocence. Nous cherchons simplement à connaître les vraies raisons de cette suspension, si elles existent... » Ils regrettent par ailleurs que la procédure ne renvoient une image négative aux enfants, « du

jour au lendemain, est-ce un bon message à envoyer aux enfants : quand vous êtes en conflit avec quelqu'un, faites-en sorte qu'il soit puni et qu'il s'en aille ? ».

« Ce n'est pas une sanction contre l'enseignante »

Contactés, les services de l'inspection académique assurent que la décision de suspendre l'institutrice « a été concertée entre les représentants des parents d'élèves, la mairie et nous-mêmes, précise Claude Chotteau, adjoint au directeur académique, en charge du premier degré sur le Calvados, on a toujours associé les parents d'élèves élus des trois classes et la collectivité territoriale pour empêcher que la situation ne dégénère davantage ».

Le représentant de l'éducation nationale reconnaît que « la décision prise ne fait pas l'unanimité, on en a pleinement conscience, le problème est qu'il était impossible de trouver une solution qui contente tout le monde, regrette-t-il, on a exploré toutes les pistes, mais on s'est heurté à une impossibilité manifeste de recoller les morceaux ». Il assure que des réunions de dialogue ont bien eu lieu, « effectivement, une dernière tentative a échoué car il n'y avait plus d'adhésion ».

Claude Chotteau tient par ailleurs à clarifier les intentions de l'éducation nationale.

On n'a rien contre l'institutrice, mais pour autant, ses relations avec les collègues, la collectivité et un grand nombre de parents d'élèves sont devenues délétères. Ce n'est pas une sanction vis-à-vis d'elle, c'est juste une mesure de protection pour tous, car les choses sont allées trop loin. Il fallait apaiser la situation. On trouvera une solution pérenne pour préserver les intérêts de l'enseignante. Il n'y a rien de disciplinaire.

Claude Chotteau

Car l'objectif est de ménager les enfants, « c'est un moment pénible pour nous, on a conscience que ce n'est pas simple sur place, maintenant, l'objectif était de garantir la sécurité affective, matérielle, psychologique des élèves en premier lieu et de faire attention au personnel ».